

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2024**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>23/09/2024</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mazé en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p>								
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>2/10/2024</p>	<p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, MM. Dominique PARIS, Claude HUET, Jean-François GOULU, Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Sébastien BOURDIN, Erwan GARREC, Jérôme DOISNEAU, Mmes Myriam BIZET, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Mme Caroline BERETTI, soit 24 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p>								
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</p> <p>32</p>	<p><u>Étaient excusés</u> : Mmes Lucienne DUPUY, Suzy BIRTÈGUE, MM. Guillaume MOUGEL, Jérôme BOULIDARD, Mme Pauline THIBAUT.</p>								
<p>PRÉSENTS</p> <p>24</p>	<p><u>Étaient absents</u> : MM. Vincent DUPÉ, Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p>								
<p>VOTANTS</p> <p>26</p>	<p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Myriam THIBAudeau en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Mandants</th> <th style="width: 33%;">Mandataires</th> <th style="width: 34%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. Guillaume MOUGEL</td> <td>Mme Laure LEMALLIER</td> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">26 votants</td> </tr> <tr> <td>M. Jérôme BOULIDARD</td> <td>Mme Carole AGASSANT</td> </tr> </tbody> </table>	Mandants	Mandataires		M. Guillaume MOUGEL	Mme Laure LEMALLIER	26 votants	M. Jérôme BOULIDARD	Mme Carole AGASSANT
Mandants	Mandataires								
M. Guillaume MOUGEL	Mme Laure LEMALLIER	26 votants							
M. Jérôme BOULIDARD	Mme Carole AGASSANT								
	<p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024 à l'unanimité.</p>								
	<p>D2024-76 – Patrimoine urbain et Paysager – Dénomination de voies</p> <p>Rapporteur : Francis CHAMPION</p>								
	<p>Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,</p> <p>Vu l'avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 17 septembre 2024,</p> <p>Vu le rapport de M. CHAMPION,</p> <p>Considérant que la proposition de modification est nécessaire pour clarifier la situation,</p>								

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de dénommer les voies suivantes :

Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Précision
Ruelle de la Macrère	Impasse de la Digeonnière	Sur la VC n°104 en partant de la rue des Laboureurs

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,

Christophe POT.



Par délégation
Francis CHAMPION

La secrétaire de séance,

Myriam THIBAudeau.